



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 octobre 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances concernant la convention de non-double imposition entre le Luxembourg et la France.

D'après nos informations, les négociations au sujet d'un avenant à la convention de non-double imposition entre le Luxembourg et la France auraient récemment été menées à terme.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer ces informations ?
- Quelles sont les modifications concernées ?
- Quand le Ministre envisage-t-il le dépôt du projet de loi d'approbation de cette convention amendée ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Laurent Mosar
Député

Léon Gloden
Député